

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20  
Pouvoir : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER

### DELIBÉRATION N° 67

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

### OBJET : TRANSFERT DES RESULTATS 2018 DU BUDGET EAU AU BUDGET COMMUNE

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé le transfert intégral de la compétence Eau (exploitation et investissement) au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er janvier 2019.

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de procéder à la clôture du budget Eau au 31 décembre 2018. Cette délibération prévoit que les résultats seront intégrés au budget de la commune pour être ensuite reversés au syndicat Eaux de Vienne-Siveer.

Les résultats 2018 du budget Eau s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 87 854,84 €

Excédent d'investissement: 151 678,44 €

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de transférer les résultats sus-indiqués sur le budget 2019 de la commune.

----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le transfert des résultats 2018 du budget Eau sur le budget 2019 de la commune.
- charge Mme la Maire des démarches nécessaire à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

